

## CHRONOLOGIE POUR LA RÉALISATION D'UNE ORTHÈSE D'AVANCÉE MANDIBULAIRE



Un syndrome d'apnées-hypopnées obstructives du sommeil [SAHOS] est diagnostiqué chez un patient. Il présente un indice d'apnées-hypopnées supérieur à 30 ou entre 5 et 30 associé à une somnolence diurne sévère. **Le patient refuse ou est intolérant à un traitement par pression positive continue.**



Son pneumologue rédige une demande d'entente préalable pour la réalisation d'une orthèse d'avancée mandibulaire dans le cadre de la prise en charge de son SAHOS.



Le patient prend rendez-vous chez son chirurgien-dentiste pour la réalisation de cette orthèse. **Un devis, intégrant les codes LBDL 017 et YYYY465, est réalisé.** À l'issue des négociations conventionnelles, ce devis ne devra pas dépasser **350 €** et la base de remboursement total est de **220 €**.



Après acceptation du devis, un examen bucco-dentaire est réalisé pour écarter toute contre-indication à la réalisation de l'orthèse. **La DEP est adressée à la CPAM du patient.** L'absence de réponse sous 15 jours vaut acceptation. **Une photocopie de la DEP est à conserver dans le dossier du patient.**



Après deux à trois semaines, le praticien reçoit l'orthèse ainsi que la facture et la feuille de soins du laboratoire pour que le patient puisse se faire rembourser son orthèse (60% par l'assurance maladie, 40% par sa mutuelle).



Le patient adresse au laboratoire agréé pour la réalisation d'une orthèse d'avancée mandibulaire dans le traitement des SAHOS : **les empreintes** (ou alors les modèles en plâtre), **le mordu occlusal**, **la fiche d'examen complétée** (avec notamment la valeur de la propulsion maximale active), **une copie de la DEP et le chèque à l'ordre du laboratoire concernant l'orthèse.**



Après ce délai de 15 jours, le praticien réalise les empreintes ainsi que la prise des mesures demandées par le laboratoire agréé (une fiche d'examen est généralement à compléter).



Le praticien pose l'orthèse et s'assure d'avoir trois ou quatre contacts occlusaux bien repartis, une absence de tensions au niveau des dents, et une avancée mandibulaire égale au moins à 80% de la PMA. **Le praticien peut alors coter LBLD017 et se faire régler les honoraires correspondants.**



Une semaine après la pose, un rendez-vous de contrôle est programmé et une avancée mandibulaire d'un millimètre supplémentaire est mise en place.



Tous les 15 jours, cette opération doit être renouvelée jusqu'à disparition des signes subjectifs présents (ronflements, polyurie nocturne, fatigue, somnolence, etc.). **Le praticien peut alors coter l'acte associé YYYY465 et se faire régler les honoraires correspondants.**